

Séance du Mardi 29 Mai 2012

L'an deux mille douze, le vingt neuf mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de L'Epine (Vendée), légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean GAUTIER, Maire.

Présents : M. Jean GAUTIER, Maire, MM. Jean-Paul GUITTONNEAU, Robert BURGAUDEAU, Jean COULON, Mme Bernadette MAURIN, MM. Jean-Claude MAINGUET, Hervé GALLAIS, Gilles SELIER (à partir de 19h20), Maximin BILLET

Absents : M. Jacques COULON, Jean-Joseph FOUASSON

Procurations : Alain PENISSON à Jean-Claude MAINGUET
Eliane FRIOUX à Jean COULON

- Le Maire ouvre la séance à 19h05.

Monsieur Jean-Claude MAINGUET est nommé secrétaire de séance.

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 9 Mai 2012

Le compte rendu de la séance du 9 Mai 2012, n'appelant pas d'observations, est approuvé à l'unanimité.

II – Finances

1) Groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau et consommables, imprimés et formulaires administratifs et papeterie

VU le budget primitif ;

VU le Code des marchés publics et notamment son article 8 ;

VU le projet de convention constitutive de groupement ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de participer à un groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau et consommables, imprimés et formulaires administratifs et papeterie ;

Il est rappelé au Conseil municipal qu'un groupement de commandes a été constitué en 2009 entre la Communauté de Communes et ses 4 communes membres, avec les entreprises MAXIPAP/BURO+, ESI, FABREGUE DUO et ANTALIS portant sur l'achat de fournitures de bureau, imprimés et formulaires administratifs, papeterie et consommables. Il est précisé que les marchés arrivent à échéance annuelle au 31 décembre 2012.

Il est donc envisagé le renouvellement du groupement de commandes entre la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier et ses communes membres, pour l'achat

de fournitures de bureau et consommables, imprimés et formulaires administratifs et papeterie à compter du 1er janvier 2013. Des réunions de travail ont été réalisées avec les collaborateurs de chaque commune afin de définir les besoins. Au vu des faibles dépenses faites durant le précédent marché, il est proposé au conseil d'intégrer au lot 1 les consommables informatiques (ancien lot 3).

La consultation est prévue sous la forme d'un marché à bons de commande, avec minimum et maximum de commandes comprenant 3 lots (**lot 1 : fournitures de bureau, consommables et petits matériels, lot 2 : papier et enveloppes, lot 3 : imprimés et formulaires administratifs**). En raison du montant estimé des fournitures, le marché ferait l'objet d'un appel d'offres ouvert (marché d'un an reconductible trois fois un an soit 4 ans maximum).

En outre, la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier serait désignée coordonnateur du groupement. La convention constitutive du groupement a pour objectif de préciser les modalités de fonctionnement du groupement. Dans le cas où le coordonnateur est chargé de signer et de notifier le marché et où chaque membre du groupement pour ce qui le concerne en assure la bonne exécution (article 8 VII du CMP), la commission d'appel d'offres est celle du coordonnateur.

La Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier met ses services à la disposition du groupement de commandes pour l'organisation du marché (cahier des charges, procédure de mise en concurrence, analyse, notification, ...). Néanmoins, son exécution sera à la charge de chaque collectivité y compris le recouvrement des factures.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à l'autoriser à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention constitutive de groupement de commandes, pour l'achat de fournitures de bureau et consommables, imprimés et formulaires administratifs et papeterie à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- **PREND ACTE** de la désignation de Monsieur Noël FAUCHER, Président de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, comme coordonnateur du groupement d'achat ;
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer cette convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;

INSCRIT les dépenses sur le budget de l'exercice correspondant.

2) Trimelage : tarifications pour les différentes sorties (coût de participation financière individuelle) et prise en charge communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider les différentes tarifications, présentées comme suit, liées à la rencontre des 3 communes de L'Épine (du 17 au 20 mai 2012), décide d'encaisser les recettes sur la régie des «fêtes et cérémonies» :

- séjour adultes : 96 €

- séjour enfants moins de 15 ans : 48 €
- La Venise Verte :
 - Adultes 45 €
 - Enfants – 15 ans 29 €
- Le déjeuner du Samedi
- « le Relais du Gois » 28,50 €
- participation aux buffets 22,50 €

3) Motion portant soutien au groupement des parents d'élèves handicapés en faveur de l'ouverture d'une CLIS sur l'île de Noirmoutier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'approuver la motion adoptée lors du Conseil Municipal de Noirmoutier en l'île lors de la séance du 24/04/2012 portant pour le soutien au Groupement des parents d'élèves handicapés en faveur de l'ouverture d'une CLIS sur l'île de Noirmoutier.

4) Demandes de subventions : régularisation des montants de la délibération du 28/03/12 concernant les associations hors commune

Vu la délibération du 28 mars 2012 attribuant le montant des subventions des associations hors commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'annuler les subventions attribuées, par erreur, à l'association «Tennis club de Noirmoutier » pour 665 € et « l'AVF » pour 100 €, décide de maintenir les autres montants.

III – Voirie

1) Lotissement communal « Le Pré Haut » :

a) Participation communale de 17 278 € (réseaux) et 5 000 € (éclairage) selon le devis du Sydev

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider le devis des travaux de viabilisation des 9 raccordements individuels pour un montant de 17 278 € et les travaux d'éclairage public des voies pour un montant de 5000 €.

b) Fondations spéciales : proposition de diminution du prix de vente lorsque la nature du sol exige des fondations spéciales

Vu la délibération en date du 29 février 2012 concernant le cahier des charges applicables aux futurs lotissements communaux,

Vu la délibération du 29 février 2012 concernant le choix du notaire pour la rédaction des actes,

Vu la délibération du 28/03/2012 validant les personnes retenues pour les lots du lotissement « le Pré Haut »,

Vu la délibération du 28/03/2012 validant le principe de prise en charge des fondations spéciales,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de diminuer le prix de vente des terrains communaux de 20 € du m², soit 140 €/ m² (au lieu de 160€ /m²) pour les acquéreurs justifiant, sur présentation d'une étude de sol, de fondations spéciales, hors dispositif sismique, dont la nature du sol exigerait cette technique.

2) Projet de création d'un practice de golf au Terrain de Football

Considérant la présentation du projet de practice de golf des Marais dont l'emprise est située sur la zone sportive de la commune, lors d'une réunion le 25/05/2012 en présence d'un représentant de la Société Anonyme Simplifiée des Golf des Marais, représentée par son responsable Arnaud PERRIN et détenue par la famille PERRIN et majoritairement par Alain Dominique PERRIN,

Après avoir entendu les observations formulées par les élus sur ce dossier,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **décide de valider le projet** (dont l'emprise est d'environ 4 hectares), décide de valider la durée de la convention (15 ans) **et le montant du loyer** (les 5 premières années sera de 3 500 € hors charges d'eau et, les 10 années qui suivent, de 5 000 € indexé sur l'indice de la construction),

- **décide d'autoriser** l'ensemble des aménagements et installations nécessaire à la pratique du Golf,

- **décide de transmettre le projet de convention à l'avocat de la commune** pour examen et propositions,

- **est informé que la convention sera validée lors d'un prochain conseil,**

- prend acte que la convention avec le modélisme, arrivant à terme le 14/06/2012, ne sera pas reconduite sur ce secteur.

3) Choix pour la maîtrise d'œuvre et d'étude du marché à bons de commande triennal 2013 à 2015

Après avoir pris connaissance de la consultation des entreprises, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider l'offre de prix de 2LM pour le marché à bon de commande triennal (2013 à 2015) de maîtrise d'œuvre pour l'entretien de la voirie communale.

4) Révision des statuts du Sydev : transfert de la compétence « communications électroniques » au Sydev

Après avoir pris connaissance du courrier du Sydev en date du 4/05/2012 concernant la révision de ses statuts et notamment la modification statutaire pour une nouvelle compétence « communications électroniques des communes »,

Compte tenu de l'avis communautaire de l'île de Noirmoutier en date du 12/04/2012, et à la demande des élus, Monsieur le Maire propose de reporter le vote et décide de prendre

contact avec le Président de la Communauté de Communes pour prévoir une réunion cantonale d'information sur ce dossier.

5) Effacement de réseaux de l'avenue de la Liberté (Tranche 3)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider le devis du Sydev pour les travaux d'effacements de réseaux de l'avenue de la Liberté (tranche 3) pour un montant de 183 340 €.

6) Approbation de la convention avec l'Association « Assistance et Protection des Animaux »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider la convention avec l'association « Assistance et Protection des Animaux » du canton de Noirmoutier visant à la capture et la stérilisation des chats errants sur la commune.

IV – Personnel Communal

1) Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps non complet (70 %) à compter du 1^{er} juin 2012 et mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de créer, à partir du 1^{er} Juin 2012, un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe à temps non complet (70 %).

V - Questions Diverses

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la séance est levée à 20h.

Jean-Claude MAINGUET
Secrétaire de séance

Le Maire,
Jean GAUTIER



Handwritten signature of Jean Gautier